MISE A JOUR 12/07/2019

Handicap : En quoi un chien peut-il vous aider ?

# PRESENTATION

Réunies au sein de Canidea, les organisations de chiens d’aide à la personne œuvrent chaque jour au service de personnes handicapées et malades, afin de leur remettre gratuitement une aide favorable à l’autonomie : des chiens d’aide à la personne éduqués dans des centres spécialisés.

Faciliter la vie au domicile, se déplacer en ville, prendre les transports en commun, faire les courses, aller au travail, interagir dans la rue avec les passants… Le chien guide ou le chien d’assistance assiste son maître dans les tâches quotidiennes qui pourraient être cause de stress et lui permet de gagner confiance en soi.

Pour obtenir un chien guide ou d’assistance, il est nécessaire d’en faire la demande , sachant que l’accessibilité aux lieux ouverts au public est conditionnée par la détention de la carte mobilité inclusion (invalidité ou priorité) remise par la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) ainsi que la Maison Départementale de l’autonomie (MDA) sous certaines conditions.

# Les spécialités des chiens

Le réseau de Canidea réunit l’ensemble des différentes spécialités de chiens pouvant apporter une aide à des personnes handicapées ou malades en France. Cette dernière décennie a vu émerger de nouvelles spécialités d’assistance animale, démontrant ainsi à quel point le secteur est innovant.

Les différents handicaps et maladies qui définissent les spécialités des chiens :

* Déficience visuelle (chien guide)
* Déficience auditive (chien écouteur)
* Handicap moteur (chien d’assistance pour personnes à mobilité réduite)
* Trouble du développement de l’enfant (chien d’éveil)
* Diabète (chien d’assistance pour personne diabétique de type 1)
* Epilepsie (chien d’assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante)

# Le chien guide pour personne déficiente visuelle

Le chien guide est éduqué dans l’objectif de favoriser l’autonomie d’une personne déficiente visuelle. Véritable aide quotidienne au déplacement, le chien guide réduit la fatigue liée à la concentration et à l’anxiété que ressent une personne déficiente visuelle lorsqu’elle se déplace seule. Le chien guide change considérablement la perception que la personne déficiente visuelle a de son environnement notamment en contribuant à sa sécurité.

## 2 millions

De personnes déclarent une déficience visuelle. 61 000 d’entre elles souffrent d’une cécité complète et 146 000 sont atteintes de malvoyance profonde.

## 1%

1% des personnes déficientes visuelles bénéficient d’un chien guide aujourd'hui en France.

## +50

Le chien guide est en capacité d’apprendre une cinquantaine d’ordres. Il permet, entre autres, d’éviter les obstacles, de mémoriser par cœur des parcours, de retrouver des arrêts de bus et des passages piétons.

## Logo de la FFAC 1972

La Fédération Française des Associations Chiens Guide D’Aveugle est une association reconnue d’utilité publique qui réunit des centres d’éducation qui remettent gratuitement des chiens guides d’aveugles à des personnes déficientes visuelles.

# Le chien d’assistance pour personne handicapée moteur

Le chien d’assistance pour personne à mobilité réduite est éduqué dans l’objectif d’atténuer les limitations de mobilité de la personne handicapée. En effet, pour celle-ci, un grand nombre de gestes sont compliqués voire impossibles à accomplir. Le chien d’assistance pour personne handicapée moteur les effectue pour son maître, lui évitant ainsi un quotidien ardu tout en lui apportant une présence chaleureuse.

## 850 000

En France, 850 000 personnes en situation de handicap moteur\* (source insee), soit 1,5% de la population, dont 370 000 environ en fauteuil roulant.

## 70

En moyenne, 70 chiens d’assistance pour personne en situation de handicap moteur sont remis par an en France

## +50

Le chien d’assistance pour personne à mobilité réduite est dans la capacité d’apprendre plus d’une cinquantaine d’ordres. Il est capable d’accomplir des tâches difficiles voire impossibles pour son maître :

* Ramasser et rapporter un objet,
* ouvrir ou fermer  un tiroir et une porte,
* aboyer sur commande pour prévenir l’entourage d’un danger,
* ...

## Handi’chiens 1989

Handi’Chiens est une association reconnue d’utilité publique, qui remet gratuitement des chiens d’assistance à des personnes à mobilité réduite.

# Le chien écouteur pour personne déficiente auditive

Le chien écouteur est éduqué dans l’objectif d’accompagner une personne sourde ou malentendante en l'alertant de sons spécifiques. Il augmente sa sécurité et la communication avec son environnement. La déficience auditive écarte souvent les personnes qui en sont atteintes de toute vie sociale. Outre l’indispensable travail d’alerte que le chien écouteur accomplit, il est aussi un important tisseur de lien social.

## 5 millions

En France, 5 millions de déficients auditifs, dont 40% des malentendants sont âgés de moins de 55 ans.

## 20

En moyenne, seulement 20 personnes sourdes ou malentendantes se voient remettre un chien écouteur aujourd'hui en France.

## +30

Le chien écouteur est dans la capacité d’apprendre au moins une trentaine d’ordres y compris en langue des signes française. Un chien écouteur est perçu comme les oreilles de son maître. Il lui permet de détecter des sons spécifiques, inhabituels ou dangereux (pleurs de bébé, téléphone, sirène de sécurité, sonnette d’entrée…), et le diriger vers la source du bruit. A l’extérieur, il signale également à son maître tout bruit provenant de l’arrière (vélo, trottinette, tramway…)

## ACS 2010

A.C.S (l’Association des Chiens du Silence) est une association qui remet gratuitement des chiens écouteurs à des personnes sourdes et malentendantes

# Le chien d’assistance pour personne diabétique de type 1

Le chien d’assistance pour personne diabétique de type 1 est éduqué dans le but de détecter les les variations de glycémies : hypoglycémies et des hyperglycémies, et d’avertir son maître de la survenue de la crise par un coup de museau. La présence du chien rassure son maître qui éprouve alors moins de réticences à se déplacer car il sait qu’il sera averti si une crise se prépare.

## 20 000

20 000 enfants diabétiques de moins de 20 ans sont répertoriés en France. 133 000 enfants et adolescents DT1 sont diagnostiqués chaque année.

## 10

En moyenne, 10 chiens d’assistance pour personne atteinte de diabète de type 1 sont remis par an en France.

## +/-

Le chien détecte de jour comme de nuit les hypoglycémies et les hyperglycémies et alerte son maître ainsi que son entourage en adoptant un comportement précis. Dès lors qu’une crise est signalée par le chien, des dispositions sont alors prises par le maître ainsi que son entourage afin d’éviter que celle-ci survienne, et/ou d’en diminuer les conséquences.

## ACADIA 2015

Acadia est une association qui remet gratuitement des chiens d’assistance à des personnes diabétiques de type 1.

# Le chien d’éveil

Le chien d’éveil est éduqué dans le but d’accompagner des enfants atteints de troubles envahissant du développement (T.E.D), de trisomie 21 ou de polyhandicaps. Le chien d’éveil peut aussi être remis à des enfants atteints d’autres types de handicap aux objectifs proches. Ces enfants ont en commun une diminution des capacités de communication verbale ou non verbale et des difficultés dans les interactions sociales. Le chien d’éveil participe pleinement à leur ouverture sur le monde.

## 100 000

100 000 jeunes de moins de 20 ans sont atteints d’un TED, l’autisme étant la forme la plus typique et complète de TED.

## 40

En moyenne, 40 chiens d’éveil sont remis à des enfants atteints de T.E.D, de trisomie ou de polyhandicap par an, aujourd'hui en France.

## +/-

Le chien d’éveil va permettre de favoriser les interactions sociales, et apaiser les angoisses lié à la non-sécurité de son jeune maître. Ainsi il contribue à dédramatiser des situations lorsque l’enfant vit des moments difficiles. Il concoure à une meilleure cohésion familiale et contribue au projet familial autour de l’enfant.

## Les associations qui remettent des chiens d’éveil

Handi’chiens, Fondation Fréderic Gaillanne, Les Chiens Médiateurs et d’Utilité de l’Est et les Chiens d’Eveil d’Anjou

# Le chien d’assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante

Le chien d’assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante est éduqué dans le but d’alerter de la survenue imminente ou manifeste d’une crise d’épilepsie. Les crises épileptiques sont responsables de traumatismes, de blessures, de brûlures et d'accidents domestiques. Il est très difficile pour une personne épileptique de prévoir la survenue des crises, ceci d’autant plus qu’il n’existe aucune technologie prédictive. Le chien d’assistance pour personne épileptique est donc un soutien extraordinaire.

## 500 000

En France, 500 000 personnes dont 90 000 enfants. 10 000 nouveaux cas sont recensés chaque année.

## 10

En moyenne, 10 chiens d’assistance pour personne épileptique sont remis par an en France.

## +/-

En prévenant la personne épilpeptique ou son entourage de l'imminence de la survenue d'une crise épileptique, le chien d’assistance permet au malade de se mettre à l’abri pour éviter les chutes ou les collisions, prendre un médicament qui diminuera l’impact de la crise.

## Les associations qui remettent des chiens d’assistance pour personne épileptique

Handi’Chiens ESCAPE

# Quelle démarche pour bénéficier d’un chien guide ou d’assistance

1. Un médecin expert a reconnu que vous avez un handicap ou une maladie.
2. Vous avez identifié le centre qui éduque des chiens correspondant à votre handicap/maladie. (voir liste des membres de Canidea)
3. Prendre contact avec le centre.
4. Une rencontre est organisée pour cerner vos besoins et préparer votre demande
5. Visite à votre domicile afin de prendre en compte votre environnement ainsi que votre quotidien.
6. Etude de votre demande en commission d’attribution du centre.
7. Refus : motifs du refus et recommandations au regard de votre situation (fin du schéma) Ou Validation de la demande (le schéma continue).
8. Repérage d’un ou plusieurs chiens qui pourraient vous correspondre.
9. Rencontre avec le chien.
10. Formation de 2 semaines du maître avec le chien pour apprendre à faire travailler le chien.
11. Remise du chien et signature du contrat entre l’école et le maître.
12. Suivi de l’équipe au bout d’1 mois, de 6 mois puis annuellement.
13. Le chien part à la retraite lorsqu’il n’est plus apte à travailler, vous pourrez dès lors demander un autre chien.

# L’accessibilité et le rôle des mdph

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées et les Maisons Départementales de l’Autonomie proposent sur demande un accompagnement aux personnes handicapées ou malades pour. Celui-ci comporte une évaluation du handicap et des besoins de compensation définis en fonction du projet de vie. Lorsque les conditions sont remplies, la MDPH ou la MDA fait parvenir à la personne concernée une carte mobilité inclusion, qui viendra ouvrir différents droits.

Ainsi, dans la mesure où l’accessibilité aux lieux ouverts au public des personnes accompagnées par un chien guide ou un chien d’assistance est soumise à la détention de cette carte mobilité inclusion (invalidité ou priorité), les MDPH jouent un rôle clé dans le projet de vie des personnes qui souhaitent bénéficier de l’assistance animale.

Infographie : les droits des personnes handicapées

* droit à l’égalité et à la non-discrimination
* droit à l’égalité devant la loi
* droit à l’accessibilité
* droit de se loger et de participer à la société
* droit à la liberté et
* la sécurité
* droit de travailler
* droit à l’enseignement

# Rappel de la réglementation

L’article 88 de la loi 87-588 du 30 juillet 1987 précise que les personnes titulaires d’une carte mobilité inclusion ont accès librement et gratuitement aux lieux ouverts au public et transports avec leur chien guide ou d’assistance. Bloquer et interdire l’accessibilité aux lieux ouverts au public aux chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d’invalidité est passible d’une amende de 450 € pour une personne physique et de 2 250 € pour une personne morale.

« L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. La présence du chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre. » Loi n° 87-588 du 30 juillet 1987 portant diverses mesures d'ordre social - Article 88

Illustration : logo « uniquement autorisé aux chiens guides et chiens d’assistance »

# Les membres fondateurs de Canidea

La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C.), reconnue d’utilité publique, regroupe en France 10 associations régionales qui gèrent 16 centres d’éducations de chiens guides d'aveugles, une Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANM’chiens guides) et un réseau national d'élevages.

La Fondation Frédéric Gaillanne (F.F.G) remet gratuitement des chiens guides aux enfants aveugles et malvoyants entre 12 et 18 ans, des chiens d’assistance aux enfants autistes, des chiens d’éveil pour des enfants déficients visuels de moins de six ans.

L’association des Chiens Médiateurs et d’utilité de l’Est (CMUE) met à disposition d’aidants familiaux et d’institution spécialisées (IME, EHPAD, MECS, etc) des chiens éduqués pour les accompagner dans la relation d’aide et la pratique de la médiation animale.

Le centre d’élevage national (CESECAH) est une « maternité » reconnue internationalement qui collabore avec les instances vétérinaires pour la sélection génétique et les protocoles de reproduction assistée, afin de participer à l’amélioration des races de chien guide et d’assistance en leur donnant les meilleures prédispositions possibles.

# Les membres actifs de Canidea

L’Association des Chiens du Silence (ACS) remet gratuitement des "chiens écouteurs" à des personnes sourdes et malentendantes. Ces chiens les alertent des sons dans leur quotidien et leur apportent indépendance et confiance en soi.

Lien K-nin intervient en établissements médico-sociaux et à domicile avec des chiens de médiation, au cours de séances de travail (en groupe ou individuelles) animées par des intervenants afin de stimuler les potentiels cognitif, moteur, psychomoteur, social et sensoriel des participants.

ACADIA remet des chiens éduqués à assister des enfants diabétiques de type 1. Ces chiens ont la capacité à détecter les variations de glycémie et le risque de survenue d'une hypoglycémie ou d'une hyperglycémie grâce aux hormones sécrétées par le corps humain dans ces situations.

Les Chiens d’éveil d’Anjou (LCEA) sont une association qui propose des séances de médiation et de formation à la médiation par le chien à des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle éduque et remet des chiens de médiation à des professionnels du soin ainsi que des chiens d’assistance pour des enfants atteints de T.E.D.

ESCAPE est une association créée en 2017. Son projet est d’éduquer et de remettre des chiens d’assistance aux personnes épileptiques et d’étudier scientifiquement comment ces chiens parviennent à prévenir la survenue de crises d’épilepsie.

Handi’chiens est une association reconnue d’utilité publique qui remet des chiens d’assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants atteints de T.E.D., à des personnes épileptiques pharmaco-résistante, des chiens de médiation à des référents dans des établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que des chiens d’assistance judiciaire.

AGATEA, en tant qu'institut de médiation par l'animal est à la fois un centre de pratique qui accueille des séances de médiation animale et un centre de recherche dans lequel sont formés des professionnels.

# La carte des sièges sociaux des membres de canidea

# Pourquoi et comment soutenir Canidea ?

Les ressources de CANIDEA et de ses membres proviennent de dons et de parrainages.

Votre aide nous est indispensable pour développer des partenariats, sensibiliser le public à la cause que nous défendons, contribuant ainsi à la pérennité de notre association et de nos projets.

Les entreprises

Prenez contact avec nous pour devenir donateur ou mécène.

Les particuliers

Réduction fiscale de 66% du don dans la limite de 20% des revenus imposables.

# Se tenir informé

Retrouvez-nous sur

facebook : https://www.facebook.com/Canidea-1813863572168180/

Linkedin : https://www.linkedin.com/company/canidea

 La lettre d’information : <https://www.canidea.fr/la-lettre-d-informations/>

Contact : contact@canidea.fr

71 rue de Bagnolet, Paris 01 44 64 80 28